

ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES

Par mogador, le 09/06/2009 à 21:12

Lors d une AG des coproprietaires le syndic a le droit de demander j envite MR X a se presenter comme president de sceance CE QUI PEU FAVORISER LE VOTE POUR POUVOIRE MANIPULER L AG

Par FREMUR, le 09/06/2009 à 21:24

Le syndic peut bien sur inviter qui il veut a être président de séance, pour autant que l'assemblée des copropriétaires accepte la personne en cause en tant que président de séance

Libre à tout copropriétaire de revendiquer la présidence de séance nonobstant la proposition du syndic.

L'AG décide souverainement sur ce point.

Il est clair que le syndic occupe une position stratégique et qu'il a le moyen d'orienter les débats de différentes manières dont celle là.

cordialement